



**MUNICIPALITE DE LA PECHE**

**AVIS D'ADOPTION DU REGLEMENT 19-780  
REGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE  
D'IMPOSITION EXCEDE 500 000\$**

**AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE**

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 7 janvier 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 19-780, règlement concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$;

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 18 janvier 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 18<sup>ème</sup> jour de janvier 2019

Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en date du 18 janvier 2019

En foi de quoi je donne ce certificat le 18 janvier 2019.

Marco Déry  
Directeur général et secrétaire-trésorier